



Contrat de Studio de Sport

KÖRPER-SCHMIEDE Sportstudio
Goethestraße 23, 66271 Kleinblittersdorf
Propriétaire Ulrike Marquardt
- ci-après dénommé fournisseur -
et

prénom, nom

- ci-après dénommé l'utilisateur -

Le contrat de studio suivant est conclu:

• § 1 Objet de la prestation

Le prestataire accorde à l'utilisateur l'accès aux locaux du studio de sport Körper-Schmiede Sportstudio pendant les heures d'ouverture et autorise l'utilisateur à l'utiliser personnellement conformément à l'étendue des prestations sélectionnées ci-dessous.

L'utilisateur peut choisir parmi les variantes de contrat suivantes:

- **Stahlschmiede:**
La Stahlschmiede comprend l'utilisation des locaux de la Stahlschmiede et de l'eau plate.
- **Silberschmiede:**
La Silberschmiede comprend l'utilisation des locaux de la Stahlschmiede, les prestations des Silberschmiede et des cours forfaitaires supplémentaires en salle de cours + boissons non alcoolisées.
- **Goldschmiede:**
La Goldschmiede comprend l'utilisation des locaux de la Goldschmiede, les services de la Stahlschmiede, de la Silberschmiede ainsi qu'un sauna et une terrasse sur le toit forfaitaires supplémentaires.
- **VIP:**
Le VIP comprend les services des Stahlschmiede, des Silberschmiede, des Goldschmiede et des shakes forfaitaires supplémentaires, du café, 1 x/mois 12 min de bronzage, 1 x/mois 15 min de massage sur l'eau, 4 x/an un analyse d'impédance bioélectrique avec évaluation écrite détaillée.

L'utilisateur peut modifier les variantes du contrat à tout moment.

Les prix des différentes variantes de contrat sont inclus dans l'aperçu actuel des prix. L'aperçu actuel des prix est une partie essentielle de ce contrat de studio et peut être consulté à la réception et sur le site Internet. Le prestataire se réserve le droit de modifier les prix à tout moment. Pour ce faire, il doit respecter un délai de préavis de 2 mois.

§ 2 Durée du contrat et résiliation

Le contrat commence le jour de la signature et court pour une durée indéterminée. L'utilisateur peut résilier le contrat à tout moment avec un préavis d'un mois. Le prestataire peut résilier le contrat sans préavis pour juste motif, notamment en cas de retard de paiement, de violations graves ou multiples du règlement intérieur, d'utilisation abusive du ticket journalier ou du bracelet à puce pour l'admission d'autres personnes ou d'une utilisation abusive des services. La résiliation doit être faite par écrit par courrier ou par mail; le client recevra une confirmation de résiliation.

§ 3 Âge minimum

L'âge minimum de l'utilisateur est de 18 ans. Les jeunes âgés de 15 à 17 ans ne peuvent utiliser les services que sous la surveillance d'un représentant légal ou d'un tuteur légal. Il signe le contrat de studio de l'adolescent mineur.

§ 4 Pause

Le contrat peut être suspendu au maximum 2 mois/an, de sorte que les prestations conformément au § 1 et le paiement conformément au § 6 ne sont pas dus pendant cette pause. Il continuera ensuite à fonctionner sauf annulation. En cas de reprise d'un contrat résilié, le forfait de démarrage sera à nouveau facturé. Le montant du pack de démarrage est inclus dans l'aperçu des prix actuel.



§ 5 Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture sont inclus dans l'aperçu des prix actuel. Le prestataire se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture à tout moment.

§ 6 Conditions de paiement

L'utilisateur s'engage à payer à l'avance le montant mensuel de la variante de contrat sélectionnée, le premier du mois. Le paiement s'effectue par prélèvement automatique. Pour ce faire, l'utilisateur doit donner au prestataire un mandat de prélèvement automatique.

§ 7 Obligation de confidentialité, secret des données

Le prestataire s'engage à garder secrets tous les sujets et processus confidentiels dont il a connaissance au cours de l'activité, même après que l'utilisateur a quitté le site. Les données et photos de l'utilisateur sont utilisées exclusivement à des fins de formation et de facturation de l'utilisateur. Le fournisseur respecte la protection des données, notamment conformément au RGPD et au BDSG.

• § 8 Règlement intérieur

Afin de permettre à tous les stagiaires de vivre une expérience sportive agréable et équitable, l'utilisateur est tenu de respecter les règles de notre règlement intérieur. Le personnel présent a le droit de donner des instructions contraignantes pour respecter le règlement intérieur ou pour garantir un fonctionnement sûr et ordonné. Le règlement intérieur est une partie essentielle de ce contrat de studio. Vous pouvez trouver une version actuelle à notre réception et sur notre site Internet.

§ 9 Surveillance par caméra

L'utilisateur est informé et accepte que l'accueil, la salle de cours et les zones de formation soient surveillés par des caméras pour sa sécurité et celle des salariés, les actes de vandalisme et d'agression et que les enregistrements soient sauvegardés.

• § 10 Responsabilité

Le prestataire n'est pas responsable des dommages subis par l'utilisateur du fait de l'utilisation des services du studio de sport, à moins que ceux-ci ne soient dus à une intention ou à une négligence grave de la part du prestataire ou de ses auxiliaires d'exécution ; la clause de non-responsabilité.